



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 10 septembre 2019

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 10 SEPTEMBRE 2019

Cliquez sur l'acte souhaité pour y accéder
directement

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Décision n° DRAAF GE/SG/2019-21 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-2 portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-23 portant subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer.

Décision n° DRAAF GE/SG/2019-24 portant subdélégation de signature pour la gestion des fonds européens

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Décision n° DRAAF GE/SG/2019-21
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017/31 du 21 février 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en matière de fonctionnement de ses services ;

Décide

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 susvisé et de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme ROGY Catherine, Mme DEBERNARDI Hélène et M. FABRI Benoît directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 :

Pour les matières mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 susvisé, ainsi qu'à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, à l'exception des décisions individuelles relatives :

- au congé parental ;
- à l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- à l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- aux disponibilités de droit ;
- aux disponibilités d'office ;
- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe,

délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'ensemble des actes, décisions et correspondances.

1° En matière d'administration générale :

- M. GUYOT Patrice, secrétaire général, Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale déléguée, M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint, M BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable d'antenne de Strasbourg, Mme PERRIN Ghislaine, responsable d'antenne de Metz, dans la limite des attributions du secrétariat général,
- Mme VAN DEN BROUCKE Marie-Pierre, cheffe du pôle budget et logistique du secrétariat général dans la limite des attributions de ce pôle,
- Mme CARBONNEAUX Isabelle, cheffe du pôle formation continue dans la limite des attributions

de ce pôle,

- Mme NGUYEN Thang Nga, cheffe du pôle missions et systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce pôle.

2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. GUILLET Raphaël, chef du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire, et Mme BARTEAU Aurélia et M. LEDOUX Hervé ses adjoints, dans la limite des attributions de ce service.
- M. AUBRY Dominique, M. GUEUTIER Vincent et M. SIMON Laurent, responsables d'antenne du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions des antennes de proximité.
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.

3° En matière de formation et du développement :

- M. BÉJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement, et M. NOËL Christophe adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GUILLIN Stéphane, chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme CLOUCHOUX Joëlle, cheffe du pôle examens et responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement, dans la limite des attributions de ce pôle et de celles de l'antenne de proximité de Strasbourg.
- M. CONCEICAO Philippe, chef du pôle éducation et animation, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme BRASSENS Sylvie, responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement à Châlons en Champagne, pour les actes relevant de cette antenne.

4° En matière de prestations comptables, pour les missions exercées par le centre de prestations comptables mutualisé des services déconcentrés des ministères respectivement en charge de l'agriculture et de l'écologie en région :

- Mme BLACHUT Laurence, cheffe de service du centre de prestations comptables mutualisé, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme LEMPEREUR Dany, cheffe de l'antenne de proximité de Châlons-en-Champagne, dans la limite des attributions de cette antenne.
- Mme HONORÉ-MOLARD Annick, cheffe de l'antenne de proximité de Metz, dans la limite des attributions de cette antenne.
- M. TAUZIN Davy, chef de l'antenne de proximité de Strasbourg, dans la limite des attributions de cette antenne.

5° En matière de politique de l'alimentation :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation, et Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme SCHELL Amélie, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Reims, dans la limite des

attributions de ce pôle.

- Mme MAURICE Isabelle, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Strasbourg, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. FELT Jean-François, chef du pôle inspections mutualisées site de Metz, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination, pour les actes relevant de ce pôle.
- M. PIERREL Romaric, chef du pôle santé des forêts Nord-Est, pour les actes relevant de ce pôle.

6° En matière de forêt et du bois :

- Mme WURTZ Isabelle, cheffe de service régional de la forêt et du bois, et M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service dans la limite des attributions de ce service.
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable, dans la limite des attributions de ce pôle.

7° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- M. SKRABO Sylvain, chef du service régional de l'information statistique et économique, et M. ROSE Tristan adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. WATTELIER Philippe, chef du pôle synthèses et conjoncture, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. JACQUEMOT Benoît, chef du pôle enquêtes et analyse territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme FRUMHOLZ Hélène, cheffe du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM) et veille territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.

Article 3 :

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-15 du 5 août 2019 est abrogée.
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2019

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

PREFET DE LA REGION GRAND EST

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-22
portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée,
de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP)
et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016
portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-
Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant
nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août
2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant
nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février
2019 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 n°2017/31 du 21 février 2017, portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/330 en date du 31 juillet donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/331 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/332 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;

Décide

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est , et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n°2019/331 (*RBOP*) et n°2019/332 (*RUO*), subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mmes ROGY Catherine, DEBERNARDI Hélène et M. FABBRI Benoît, directeurs adjoints,
- M. GUYOT Patrice, secrétaire général, Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale déléguée et M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint,
- et en cas d'empêchement de M. GUYOT Patrice, Mme MOLEZ Sandrine et M. SIMONNOT Jérémie, la délégation pourra être exercée par Mme VAN DEN BROUCKE Marie-Pierre, cheffe du pôle budget du secrétariat général.

Article 2 :

Pour les matières mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

- 1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises,
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires,
- Mme WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois,
- M. VIADER Stéphane, adjoint à la cheffe de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable.

- 2°) Pour le programme 775 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires.

- 3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation,
- Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service,
- M. GERLIER Mathieu, chef du pôle coordination.

- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :

- M. SKRABO Sylvain, chef de service régional de l'information statistique et économique,
- M. ROSE Tristan, adjoint au chef de service.

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 333

- M. BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable de l'antenne de Strasbourg du secrétariat général,
- Mme PERRIN Ghislaine, responsable de l'antenne de Metz du secrétariat général,
- Mme CARBONNEAUX Isabelle, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

- 6°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP déconcentré du programme 143 :

- M. BEJOT Laurent, chef de service régional de la formation et du développement,
- M. NOËL Christophe, adjoint au chef de service,
- M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions du pôle,
- Mme CLOUCHOUX Joëlle, cheffe du pôle examens et responsable d'antenne de

Strasbourg, dans la limite des attributions du pôle.

Article 3 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :

- Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (gestionnaire contrôleur et valideur CHORUS DT)
- Anne-Marie WROTONY (gestionnaire contrôleur CHORUS DT et valideur en suppléance de Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE)
- Sophie BERCEAUX (hors Chorus communication) (gestionnaire contrôleur et valideur CHORUS DT)
- Martine FONTAINE STALENS (uniquement Chorus communication)

Article 4 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Benjamin GERARD
- Stéphanie MOOG
- Joëlle CLOUCHOUX
- Franck GAGELIN (hors ESCALE)
- Solange DO (uniquement Chorus communication)

Article 5 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Pierre-Irénée BRESSOLETTE (Programme 206)
- Sylvain SKRABO (Programme 215-C001)

Article 6 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider en tant que gestionnaire contrôleur, dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Isabelle CARBONNEAUX

Article 7 :

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits) et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :

- Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (tout Programme)
- Anne-Marie WROTONY (tout Programme)
- Benjamin GERARD (Programme 143)
- Stéphanie MOOG (Programme 143)
- Lauriane SCHUTZ (Programme 206)

- Sabrina JOURQUIN (Programme 206)
- Thomas FORGES (Programme 206)

Article 8 :

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction ainsi que la validation des AP (Autorisation de Programme), à :

- Valérie ANTOINE-POTIER
- Eric KARCHER
- Natacha KOLMAN
- Hervé LEDOUX
- Françoise MELLINGER
- Marie RAYMOND
- Danièle REGARD
- Christophe SERVENTON
- Benoît VIGREUX

- Martial ATTICA
- Mathilde GIRAUD

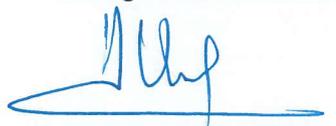
- Olivier DEPAIX
- Vincent ETIENNE
- Raphaël GUILLET
- Françoise PIERROT
- Arnauld PIZZI
- Christelle PONSARDIN

Article 9 :

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-16 du 5 août 2019 est abrogée.
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2019

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-23 portant subdélégation de signature
pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer.

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

Vu l'ordonnance n°2009-325 009 relative à la création de l'agence de service et de paiements et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret du 22 juin 2017 nommant M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de Christine AVELIN directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer à compter du 10 avril 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} août 2019 ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/ST/2017/21 de la directrice générale en date du 5 juillet 2017 portant délégation de signature au profit de M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, en qualité de représentant territorial FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/333 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour les actes nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer, notamment en son article 2 ;

Vu la décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-18 du 5 août 2019,

Décide

ARTICLE 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2019/333 les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région Grand Est, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale, dans les conditions suivantes :

- Mmes ROGY Catherine et DEBERNARDI Hélène et M. FABBRI Benoît, directeurs adjoints,

- M. GUYOT Patrice, secrétaire général, Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale déléguée,
- M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint,
- M. GUILLET Raphaël, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé, adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme BARTEAU Aurélia, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

- M. AUBRY Dominique et M. GUEUTIER Vincent, responsables chacun d'une antenne de proximité à Châlons-en-Champagne,
- M. SIMON Laurent, responsable de l'antenne de proximité à Strasbourg,

à effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. MALLET Philippe, à l'effet de signer les correspondances prévues en matière de financement de la collecte de céréales avec aval de l'établissement ainsi que les billets à ordre.

ARTICLE 4 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme JACQUET Marie-France et M. MALLET Philippe, à l'effet de valider l'ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision des dossiers de demande d'autorisation de plantation,

ARTICLE 5 :

La présente décision abroge la décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-18 du 5 août 2019.
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2019

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Décision n° DRAAF GE/SG/2019-24 portant subdélégation de signature
pour la gestion des fonds européens

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Grand Est,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2017 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Catherine ROGY, en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/335 du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, pour la gestion des Fonds Européens : le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le fonds européen pour la pêche (FEP), et le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) ;

VU la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), le fonds européen pour la pêche (FEP), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, subdélégation de signature est donnée à Mmes Catherine ROGY et Hélène DEBERNARDI et M. Benoît FABBRI, directeurs adjoints, ainsi qu'à M. GUYOT Patrice, secrétaire général, Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale déléguée et M. Jérémie SIMONNOT, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer tous documents relatifs aux fonds européens, pour l'ensemble des dispositions prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer tous documents relatifs aux fonds européens, pour l'ensemble des dispositions prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé :

M. Raphaël GUILLET, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire (SREAA), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER ;

M Hervé LEDOUX et Mme Aurélie BARTEAU, adjoints au chef du service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire (SREAA), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER ;

Mme Isabelle MUQUET, cheffe du pôle suivi des programmations au SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER, à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle compétitivité des entreprises au SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER, à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

Mme Isabelle WURTZ, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M. Hervé RICHARD, chef du pôle gestion forestière durable au SERFOB, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M. Stéphane VIADER, chef de pôle animation et soutien à la filière forêt-bois au SERFOB, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M Laurent BEJOT, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

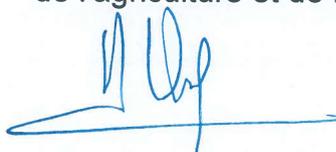
M. Stéphane GUILLIN, chef du pôle formation professionnelle au service régional de formation et de développement (SRFD), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention.

Article 3 :

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-19 du 5 août 2019 est abrogée.
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2019

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'B' and 'S' characters, with a long horizontal stroke extending to the right.

Anne BOSSY